

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DOUZE DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 6 décembre 2023

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, David BURLLOT, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marie-Pierre LE ROUX (*titulaire, suite à la démission de ses fonctions municipales de Joël LUCIENNE*), Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Paulette BEUREL donne pouvoir à Yves RUFFET,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Philippe HERCOUET donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Anne-Gaud MILLORIT donne pouvoir à Christophe ROBIN,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Yvon BERHAULT, Jérémy BOULARD, Thibault CARFANTAN, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Caroline MERIAN

## Délibération n°2023-217

Membres en exercice : 69 Présents : 52

Absents : 17

Pouvoirs : 10

### ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE RADIO BRETAGNE 5

Par courrier des 12 avril et 13 juin 2023, Lamballe Terre & Mer a été sollicité par l'association Radio Bretagne 5 pour une subvention au développement du média, sur le territoire dans le cadre du déploiement de la radio numérique. L'association assure la gestion de la radio Bretagne 5, depuis 2016 (auparavant Littoral FM), radio généraliste diffusée en Bretagne sur internet, sur les moyennes ondes et en DAB+ (radio numérique terrestre). La radio propose des programmes d'informations régionales, des reportages, des chroniques et des magazines. La radio basée à Quessoy assure son fonctionnement autour d'une équipe de 26 bénévoles qui réalise les programmes et assure l'animation de l'antenne.

Depuis 2022, Radio Bretagne 5 a réalisé d'importants travaux de rénovation techniques et énergétiques du studio à Quessoy. La dernière phase de travaux de travaux réalisé depuis la rentrée 2023, concerne des investissements sur les équipements du studio principal (console de radiodiffusion, encodeur de diffusion, micros : enveloppe d'investissement 18 722 €).

#### Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 7 000 € à l'association Radio Bretagne 5 pour accompagner la structure dans son développement et ses transitions numériques,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

#### **VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN  
(suivent les signatures)

#### **POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le  
Le Président,  
Thierry ANDRIEUX

15 DEC. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

15 DEC. 2023

De la publication le

Pour le Président  
Par délégation  
Lydie MICHEL  
Directrice  
Administration Générale

15 DEC. 2023